

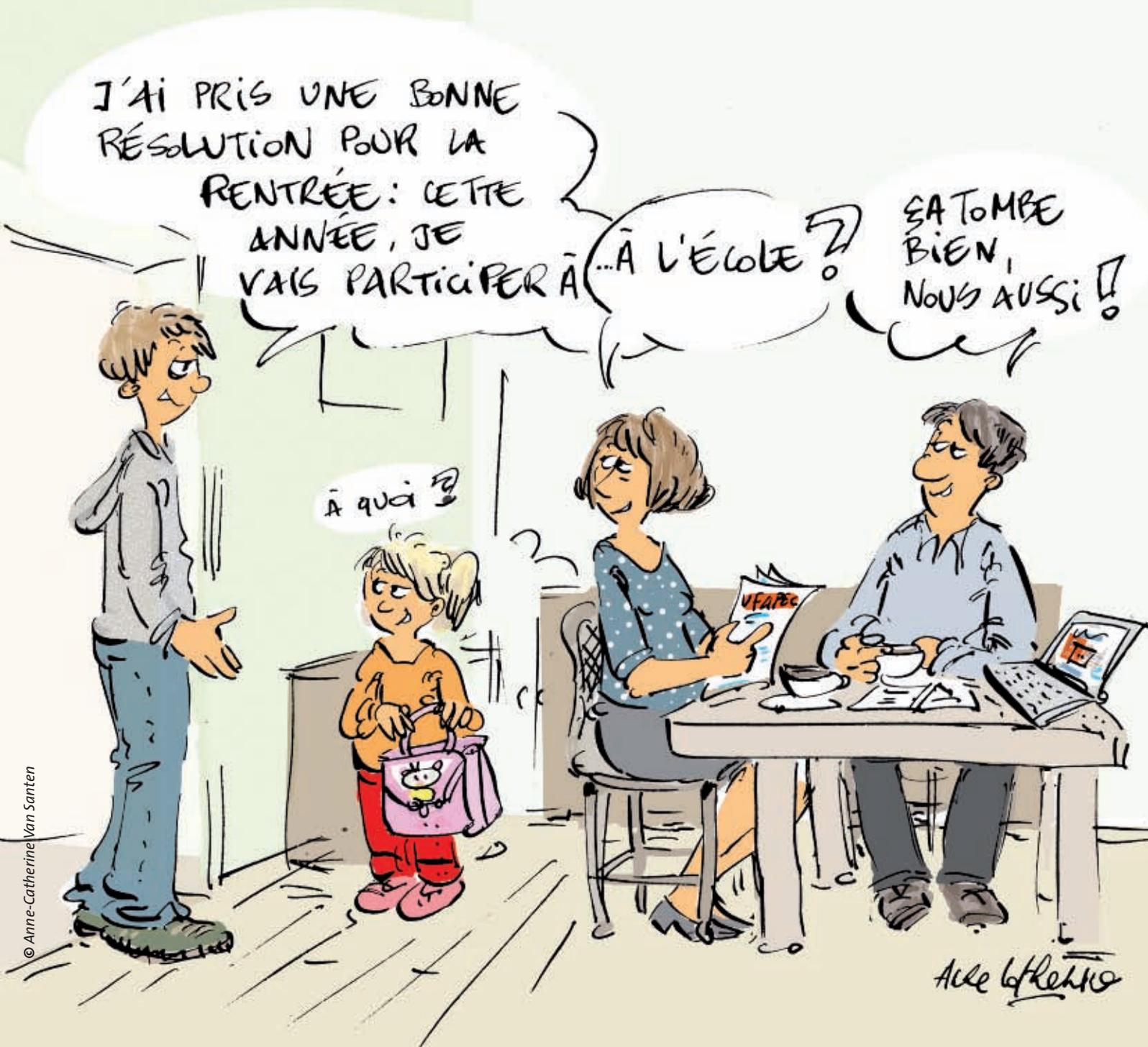
les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Dans les coulisses de l'UFAPEC

Regard sur l'enseignement qualifiant

Concours 2013-2014 : Ecoles et parents, jetons-nous à l'eau !





Editorial	3
Politique Scolaire	
Frais scolaires, transports et inscriptions	4
Coup de projecteur sur notre équipe	5
L'UFAPEC, porte-parole officiel des parents de l'enseignement libre	6
20 ^e Salon de l'Education ... l'UFAPEC y participe	6
Echos du mouvement	
Que fait-on à l'UFAPEC ?	7-8-9
Projets d'AP présentés lors de la fête des familles 2013	10-11
Le Conseil de participation : un lieu fondamental de dialogue et de concertation	12
Table-Ronde UFAPEC 2013	13
A propos de la Commission article 42 du pacte scolaire	14
Concours UFAPEC : Ecoles et parents, jetons-nous à l'eau !	15
Le débat est ouvert	
Regard sur l'enseignement qualifiant	16-17
Des réponses à vos questions	18-19
Pastorale scolaire	19
Lu pour vous	20
Eclater de lire	21
Lever de rideau	22
A vous de jouer !	23



Union
Francophone
des Associations
de Parents
de l'Enseignement
Catholique

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC
(Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique)

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies
Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : info@ufapec.be
En vous affiliant pour 5€ par an, vous recevrez notre périodique
et aurez accès à notre espace membre sur www.ufapec.be.
N° de compte : BE 11 2100 6782 2048

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro : V. Dautrebande, J. Feron, A. Floor, D. Houssonloge, B. Hubien,
F. Jeanjean, M. Lontie, B. Loriers, A. Pierard, I. Spriet, F. Van Mello, G. Volders.

Illustrations: Anne-Catherine Van Santen et Charlotte Meert.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : benedicte.loriers@ufapec.be ou anne.floor@ufapec.be

Editeur responsable : F. Jeanjean

François
JEANJEAN
Président

francois.jeanjean@ufapec.be



© François Jeanjean

Pour les parents aussi, c'est la rentrée des classes !!!

L'année scolaire vient de commencer et, pour les parents, c'est également la rentrée. Toute la famille et son organisation retrouvent le rythme scolaire.

Les associations de parents font aussi leur rentrée : elles se remettent doucement en place et se projettent sur cette année scolaire.

Pour certaines, la mécanique est bien huilée et elles reprennent les mêmes concepts qui gagnent.

Pour d'autres, un nouveau départ s'avère nécessaire.

Et je pense que tous se posent à un moment la question: "Comment faire mieux cette année ?"

L'UFAPEC peut vous aider de diverses manières et à de multiples occasions.

Que ce soit lors de la création d'une nouvelle association de parents, lors de l'élaboration d'un nouveau défi ou pour améliorer un projet existant.

Vous trouverez dans les pages suivantes de nombreux sujets qui, je l'espère, vous inspireront dans vos démarches.

Notre équipe est là pour vous aider et vous soutenir dans tous vos projets. Elle se chargera également de relayer votre voix et de défendre le point de vue des parents et des associations de parents quand cela est nécessaire.

Pour 2013-2014, de nombreuses opportunités de se rencontrer sont organisées : table ronde, salon de l'éducation, journée des familles ...

L'UFAPEC existe pour vous aider et vous soutenir dans tous les aspects de la vie de parents et d'association de parents.

© Bénédicte Loriers



Affiliez-vous GRATUITEMENT à notre mouvement!

Il suffit de nous communiquer vos coordonnées via notre secrétariat ou notre site www.ufapec.be.

Vous serez alors informés par notre newsletter et notre cyberlettre et représentés!

Contact : Fabienne van Mello – 010/42.00.50- fabienne.vanmello@ufapec.be.

Comment obtenir cette revue ?

Pour obtenir la revue trimestrielle «Les parents et l'école» pour une année complète, nous vous demandons de virer le montant de 5 € au numéro de compte suivant : BE 11 2100 6782 2048 en communiquant vos coordonnées, votre numéro de téléphone et le nom de votre école. Il vous est possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail. Si cela n'est déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre abonnement !!!

Frais scolaires, transports et inscriptions

Pour la rentrée 2013, l'UFAPEC a voulu porter l'attention, lors d'une conférence de presse organisée le 27 août dernier, sur trois dossiers particulièrement importants pour les parents : les frais scolaires, les transports scolaires et, enfin, les inscriptions en 1^{re} secondaire

FRAIS SCOLAIRES : UN PAS EN AVANT

L'UFAPEC a salué l'arrivée du nouveau décret modifiant la question des frais scolaires. Un regret cependant : **rendre possible l'échelonnement des frais** au-delà de 50 € reste un libre choix pour les écoles alors que nous aurions souhaité que cela soit obligatoire. Beaucoup d'écoles font le pas d'elles-mêmes et proposent parfois d'autres solutions pour aider les parents : prise en charge d'une partie des frais par l'école ou l'AP, mise en place d'un système de mutualisation, de solidarité... Nous saluons ces initiatives et nous insistons pour qu'à défaut d'être imposées, elles soient partout encouragées.

D'autres **bonnes pratiques** existent en lien avec les frais scolaires : la coordination entre enseignants pour réutiliser le même matériel d'année en année, la mise en place de bourses aux manuels scolaires, des romans à lire dans le cadre du cours de français ou des cours de langues en 25 exemplaires disponibles contre caution, les achats groupés, divers systèmes de prêts entre élèves, l'existence d'activités sociales, culturelles ou festives lucratives organisées par l'école ou l'AP...

TRANSPORTS SCOLAIRES : UNE SITUATION QUI RESTE AU POINT MORT !

Trop d'enfants, particulièrement de l'enseignement spécialisé, sont encore soumis à des durées de transport interminables, parfois sans accompagnateur pour les encadrer, et la question ne semble pas préoccuper grand monde. Deux points posent toujours particulièrement problème : d'une part, ces conditions pénibles vécues par des enfants souffrant de handicaps et, d'autre part, les intentions de la Société Régionale Wallonne du Transport, et donc des TEC, de modifier les modalités de prise en charge des enfants.

L'UFAPEC formule des revendications pour l'amélioration des conditions du transport. Entre autres : donner les moyens aux acteurs concernés (SRWT-TEC, personnel d'accompagnement) permettant de respecter ces normes ; définir un « job description » de chaque maillon (parents, école, TEC, SRWT, ministère...) ; sortir l'enseignement spécialisé du « système d'enveloppe budgétaire fermée » ; améliorer l'encadrement avec un convoyeur formé dans chaque véhicule et pourvoir au remplacement des absents ; disposer d'un nombre suffisant de bus adaptés afin de répondre à la demande des élèves à mobilité réduite.

INSCRIPTIONS : IL Y A URGENCE !

Le premier problème du décret « inscriptions » est le manque de places dans les écoles, particulièrement à Bruxelles. Une situation insupportable pour trop de familles ! L'UFAPEC attend donc avec impatience la création de places et d'écoles rejoignant les choix posés par les familles et correspondant aux profils des enfants, en priorité dans les zones où se marque la pénurie (par exemple, le Nord-Ouest de Bruxelles).

La demande d'inscriptions dans le réseau libre catholique augmente. Or celui-ci n'est pas traité avec équité dans le soutien à la construction de classes et d'écoles. En Flandre et en Communauté germanophone, les réseaux subventionnés sont traités de la même manière. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les réseaux des communes et provinces obtiennent 60% de subvention en capital pour les constructions. Pour le réseau libre catholique, le taux est de 0%. Pour répondre à la croissance démographique et aux attentes des familles, il faut que ce traitement injustifié du réseau libre catholique cesse le plus rapidement.

Devant une situation qui ne peut que s'aggraver, les deux régionales bruxelloises de la FAPEO et de l'UFAPEC ont décidé de créer une **plate-forme de vigilance et de veille** afin que les parents soient clairement informés de l'évolution. Cette plate-forme parentale relèvera les annonces faites, les confrontera à la réalité sur le terrain et n'hésitera pas à interpellier qui de droit pour que les enfants soient accueillis et attendus dans des écoles de qualité.

En outre, la FAPEO et l'UFAPEC ont, dans ce dossier, pris des **positions communes** et veulent porter ensemble les **revendications** suivantes : créer au plus vite des places, **redonner du poids aux critères pédagogiques** choisis par les parents, si fondamentaux dans la formation et l'éducation des enfants, **diminuer très sensiblement le poids des critères géographiques et supprimer les critères liés à l'école primaire dans le calcul de l'indice composite**.

Par ailleurs, nous continuons à porter nos revendications pour une révision en profondeur du décret.

Bernard Hubien

Si vous souhaitez approfondir ces questions, le communiqué de presse est accessible sur notre site.

Coup de projecteur sur notre **équipe**

La rentrée scolaire, c'est aussi l'occasion de vous présenter les membres du secrétariat de l'UFAPEC.

Notre équipe est composée de 10 personnes. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question liée à la vie de vos enfants à l'école, pour toute création et redynamisation de votre association de parents, pour une médiation,...



France Baie

france.baie@ufapec.be

- « Nouvelles web » (newsletter mensuelle)
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour la région de Bruxelles



Bernard Hubien

bernard.hubien@ufapec.be

- Secrétaire général

Violaine Dautrebande

violaine.dautrebande@ufapec.be

- Responsable administrative
- Cyber lettres
- Animatrice pour la région du Brabant Wallon



Michaël Lontie

michael.lontie@ufapec.be

- Veille politique
- Chargé d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animateur pour les régions du Hainaut-Centre (Mons) et du Hainaut-Occidental (Tournai)



Julie Feron

julie.feron@ufapec.be

- Responsable du site internet de l'UFAPEC (agenda, répertoire d'activités,...)
- Animatrice pour la région Hainaut-Sud (Charleroi)



Bénédicte Loriers

benedicte.loriers@ufapec.be

- Collaboratrice pour la revue « Les Parents et l'Ecole »
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour les régions de Namur et Luxembourg

Anne Floor

anne.floor@ufapec.be

- Responsable de la revue « Les Parents et l'Ecole »
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice du regroupement thématique « Dys »
- Responsable des FAQ (Foire aux questions)



Alice Pierard

alice.pierard@ufapec.be

- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice du regroupement thématique « enseignement spécialisé »



Dominique Houssonloge

dominique.houssonloge@ufapec.be

- Responsable de l'éducation permanente
- Chargée d'études et d'analyses d'éducation permanente
- Animatrice pour les régions de Liège, Huy et Verviers



Fabienne Van Mello

fabienne.vanmello@ufapec.be

- Secrétariat
- Contacts affiliations avec AP, suivi des paiements et traitements des listes, tâches administratives diverses.



Photos © Alice Pierard

L'UFAPEC, porte-parole officiel des parents de l'enseignement libre



¹ Réunissant les enseignants (CSC), les Pouvoirs Organisateurs (SeGEC) et les parents (UFAPEC), auxquels s'ajoutent d'autres organisations chrétiennes actives à différents niveaux de l'enseignement invitées à participer à ses travaux, le Conseil Général de l'Enseignement Catholique (CoGEC) « se propose de contribuer à la réalisation de communautés scolaires chrétiennes à l'intention des jeunes et de tous ceux qui se dévouent à leur formation et à leur épanouissement. » Cf. : <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=745>.

² « La Commission de pilotage est chargée de remplir deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement des réformes pédagogiques et leur nécessaire mise en œuvre. » Ainsi sont définies les missions de la Commission de pilotage (COPI) sur le site officiel de l'administration de l'enseignement en FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24768>.

³ « La CIRI ou Commission interréseaux des inscriptions est la commission notamment chargée d'attribuer les places aux élèves qui n'auraient pas obtenu immédiatement une place dans l'établissement de leur 1er choix. Elle est composée de la Ministre de l'Enseignement obligatoire, d'un représentant du Ministre-Président, d'un représentant du Ministre ayant les Bâtiments scolaires dans ses attributions, de représentants de l'administration, ainsi que de représentants des différents réseaux d'enseignement et des fédérations de parents. » Ainsi est définie la CIRI sur le site de la FWB consacré aux inscriptions en première secondaire : <http://www.inscription.cfwb.be/index.php?id=1412>.

L'UFAPEC est reconnue comme organisation représentative des parents d'élèves de l'enseignement catholique en Communauté française (dans le décret «Missions» du 24 juillet 1997 tout d'abord et dans le décret «Associations de parents» du 30 avril 2009 ensuite). Voici un aperçu d'un versant trop souvent méconnu du travail effectué au sein de notre ASBL.

L'UFAPEC est le «partenaire parental» du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) depuis bientôt 60 ans. Des représentants de l'UFAPEC siègent une fois par mois au **Conseil Général de l'Enseignement Catholique (CoGEC)**¹. Nous exerçons également un mandat auprès de la **Fédération des Centres Psycho-Médico-Sociaux Libres**, auprès du **bureau des internats**, aux **conseils d'harmonisation et de concertation**, qui étudient les demandes de programmation des options des établissements secondaires d'une même entité (regroupant quelques écoles d'une même région), ainsi qu'aux **conseils de zone** dont l'objectif est, au niveau du fondamental, de décider de l'octroi de fonds à des projets visant l'école de la réussite. Exercer ces différents mandats et bien d'autres permet à l'UFAPEC de porter la voix des parents auprès de ces instances officielles, de défendre la position parentale et d'entretenir un dialogue constructif avec ces partenaires.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreux mandats sont également assurés. Des membres de l'UFAPEC siègent au **Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)** chargé d'analyser les problèmes et de formuler des propositions pour améliorer l'enseignement et la formation, à la **commission de pilotage (COPI)**² qui évalue l'enseignement et renforce la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à atteindre ses objectifs éducatifs, à la **Commission inter-réseaux des inscriptions (CIRI)**³ qui assure le suivi des inscriptions en première secondaire. Il n'est malheureusement pas possible ici de citer tous les autres et nombreux mandats assumés par l'UFAPEC ; n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus d'informations.

La mission prioritaire de l'UFAPEC est de **favoriser les bonnes relations entre la famille et l'école**, élément indispensable à la réussite scolaire des enfants. Ces différents mandats permettent à l'UFAPEC d'assurer pleinement son rôle d'acteur de la vie scolaire. Et tout ceci grâce et pour vous, parents d'élèves.

Violaine Dautrebande



... L'UFAPEC y participe !

Rejoignez-nous, venez partager vos expériences à notre stand.
Nous vous invitons aussi à nos 3 conférences :

Harcèlement scolaire : le côté obscur des relations entre élèves

Conférence UFAPEC, le jeudi 17/10/2013, 12h15, Grand Forum.

Par Benoît Galand, Professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UCL.

Comment préserver l'estime de soi de mon élève qui a des troubles de l'apprentissage ?

Conférence UFAPEC, le vendredi 18/10/2013, 13h15, Forum Sud.

Par Marie-Jeanne Petiniot, Maître assistant en psychopédagogie.

Parents séparés et l'école : quelle communication ?

Conférence UFAPEC, le samedi 19/10/2013, 13h, Forum Nord.

Par Alice Pierard, animatrice UFAPEC chargée de missions d'éducation permanente.

Vous êtes intéressés par des entrées gratuites? Contactez violaine.dautrebande@ufapec.be, ou 010/42.00.50. 4 entrées max. par famille, disponibles jusqu'à épuisement du stock, uniquement pour les affiliés UFAPEC.

Que fait-on à l'UFAPEC ?

Animations Internet à la maison

En collaboration avec Média Animation, l'UFAPEC a publié une étude¹ sur « Internet et la famille » ainsi qu'une brochure (et un site²) **Internet à la maison en 10 questions**.

Dans la foulée et grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'UFAPEC se déplace gratuitement pour une « rencontre-débat » autour du sujet de la gestion d'Internet à la maison avec ses enfants, ses ados, à destination des parents, et où les enseignants sont les bienvenus.

Cette animation donne des pistes de réflexions et de choix à poser en tant que parent ou enseignant pour accompagner au mieux son (ses) enfant(s) dans son (leur) utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. L'idée est de susciter le débat, car il n'existe pas de recette toute faite à appliquer.

A l'occasion de l'animation, la brochure est distribuée gratuitement aux participants.

Durée approximative : 1h30 à 2h. Animation gratuite sur rendez-vous : julie.feron@ufapec.be ou 010/42 00 50.

Conférences

L'UFAPEC organise régulièrement des conférences et soirées de réflexion sur des thèmes qui concernent l'éducation et qui interpellent les parents :

- l'estime de soi ;
- les règles et les sanctions ;
- les troubles de l'apprentissage ;
- la motivation chez les élèves ;
- les bonnes pratiques d'une AP performante, ... ;
- Le bien-être de nos enfants des pieds à la tête ;
- Pourquoi certains parents n'en peuvent plus ? ;
- Violences à l'école, des pistes à explorer ;
- L'alcool et les jeunes, quelles préventions ? ;
- Information sur les inscriptions en secondaire ;
- La place de l'enfant dans notre société de consommation ;
- ...

Vous trouverez d'autres thèmes de conférences pour votre AP en consultant l'**agenda de notre site UFAPEC**. N'hésitez pas à faire appel à nos services, nous pouvons aussi co-organiser une conférence ou une soirée débat avec votre association de parents. Nous apportons une aide logistique (réalisation de l'affiche et des tracts...), promotionnelle (site, agenda, newsletter...) aux AP affiliées.

La fête des familles UFAPEC



© Alice Pierard

Pourquoi une fête des familles UFAPEC ? Pour offrir aux AP et aux parents actifs dans leur école une occasion de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, leurs difficultés, mais aussi leurs bons plans, leurs idées de projets qui fonctionnent.

En avril dernier, lors de notre première fête des familles, nous avons vu des liens se créer entre AP autour de la présentation de projets originaux, autour d'un bon verre ou du chanteur. Des idées se sont échangées alors que les enfants s'amusaient à sauter dans le château gonflable, à s'essayer aux jeux en bois ou à se métamorphoser à l'atelier grimages...

Notre prochaine fête des familles se déroulera le samedi 26 avril 2014, notez-le déjà dans votre agenda, et nous vous tiendrons informés du lieu et des détails pratiques. Cette prochaine fête des familles sera pour l'UFAPEC l'occasion de remettre aussi des prix pour le concours qui vous est proposé sur le thème de l'eau (lire en page 15).

La Table ronde de rentrée

Traditionnellement, l'UFAPEC organise une table ronde au moment de la rentrée scolaire sur des thématiques débattues en ateliers en lien avec l'actualité scolaire ou avec le fonctionnement concret des AP. Chacun des ateliers débute par l'intervention d'un expert et est suivi de moments d'échanges d'expériences. Les ateliers de l'édition 2012 portaient sur l'intégration dans l'ordinaire et le PIA (Plan Individuel d'Apprentissage), sur la communication famille-école secondaire quand l'élève a des troubles d'apprentis-

¹ <http://www.ufapec.be/nos-analyses/3611-enfants-du-net-etude/>

² www.internetalamaison.be

sage, sur les motivations à inscrire les enfants dans le catholique. L'édition 2013 abordera la question des frais scolaires, du Conseil de Participation et de l'encadrement des élèves à Haut Potentiel ; elle se déroulera **ce jeudi 10 octobre à 19h30** (voir l'affiche en p.13 ; lieu à préciser). Vous êtes tous cordialement invités à y participer, que vous soyez parent, membre actif d'une AP, enseignant, directeur d'école,... Inscrivez-vous vite auprès de benedicte.loriers@ufapec.be ou 010/42.00.50. L'entrée est gratuite, les inscriptions se clôturent le lundi 7 octobre.

Parents d'enfants ayant des troubles de l'apprentissage, HP et TDA/H

UFAPEC
Union Française des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

Langues étrangères et troubles de l'apprentissage : pistes d'actions à l'école et en famille

Par **Nathalie VERGEYNST**,
Linguiste spécialisée en troubles de l'apprentissage

Le mardi 27 novembre 2012 à 20h00
Réfectoire des Bruyères du Lycée Martin V
Av. des Arts, 29 à 1348 Louvain-la-Neuve

P.A.F. Entrée gratuite, bonvenue à tout parent, inscription en ligne obligatoire

L'UFAPEC a créé, depuis septembre 2011, un regroupement de parents d'enfants ayant des troubles de l'apprentissage (dyslexique, dyscalculique, dysorthographique, dyspraxique, dysphasique, dysgraphique), TDA/H, à haut potentiel. Ces parents ont été sollicités en mars dernier pour participer à l'élaboration de propositions pour notre mémorandum. Celui-ci sera envoyé à tous les partis pour faire connaître les attentes et revendications de l'UFAPEC en ce qui concerne la politique de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce mémorandum sera aussi la trame de toute l'action politique de l'UFAPEC au cours de la prochaine législature (2014-2019). Si vous souhaitez rejoindre

notre groupe de parents, être tenu au courant de l'actualité scolaire liée aux troubles des apprentissages, assister aux conférences que nous organisons ou soutenons, nous poser des questions ou témoigner, prenez contact avec Anne Floor au 010/42.00.51 ou anne.floor@ufapec.be.

Nous voulons aussi être le porte-parole des parents d'enfants « dys-apprenants ».

Enseignement spécialisé

Nouveau-né à l'UFAPEC: un regroupement de parents d'élèves de l'enseignement spécialisé a vu le jour en 2013. Ces parents ont été sollicités en mai dernier pour participer à l'élaboration de propositions pour notre

mémorandum. L'UFAPEC est aussi avec la FAPEO à l'origine de la création d'une plateforme des parents de l'enseignement spécialisé qui rassemble nos représentants au Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé. Conjointement à cette plateforme, nous avons créé des moments d'information et de consultation auprès des parents en collaboration avec la plateforme. Une rencontre a eu lieu le samedi 29 septembre 2012 à l'école Sainte-Gertrude de Brugelette et a été suivie d'une autre rencontre le samedi 23 février 2013 à l'école Le Tremplin à Forest. Ces moments permettent de susciter la réflexion, d'échanger les points de vue, de permettre la rencontre. Si vous souhaitez rejoindre notre regroupement, nous faire part de votre témoignage de parent d'élève de l'enseignement spécialisé ou nous poser des questions, prenez contact avec Alice Pierard au 010/42.00.52 ou alice.pierard@ufapec.be.

Nous souhaitons connaître votre position de parent pour vous représenter au mieux.



© Plateforme des parents de l'enseignement spécialisé



L'aide à la création ou relance des AP

Tout au long de l'année et tout spécialement au cours du premier trimestre, des animateurs de l'UFAPEC se rendent dans les écoles à la demande pour aider à la création ou relance d'associations de parents. Les animations sont toutes singulières et prennent en compte les circonstances locales, les problèmes posés, les expériences déjà vécues... Le canevas général conforme au décret Associations de Parents de 2009 est le suivant :

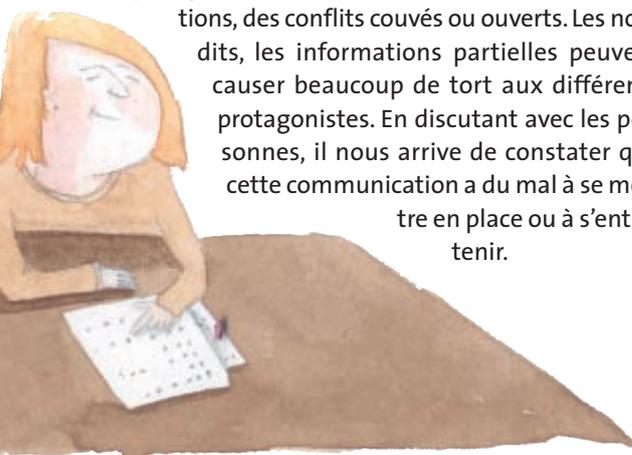
- prise de contact avec l'UFAPEC pour recevoir les infos nécessaires : rôle d'une AP, Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I), etc. ;
- réunion préparatoire avec quelques parents motivés et en collaboration avec la direction pour connaître les besoins et attentes des parents mais aussi des enseignants, de la direction et du PO par rapport à une association de parents dans l'école. Les objectifs de l'Association de Parents seront définis et quelques projets d'activités seront envisagés ;
- une assemblée générale des parents avant le 1^{er} novembre permettra d'entériner les objectifs, les projets et le règlement de l'Association de Parents. Un comité définitif sera élu. Ce n'est pas obligatoire mais il garantit une structure et une meilleure organisation de l'AP.

La composition du comité et le R.O.I seront transmis à l'UFAPEC. Cela permettra à l'AP d'être affiliée (affiliation au choix : gratuite ou à 15 €) et ainsi de profiter du soutien et des services de l'UFAPEC.

Pour plus d'infos : UFAPEC, info@ufapec.be, 010/ 42. 00.50 – www.ufapec.be

La médiation au service des AP

Il arrive que des parents nous appellent pour évoquer des problèmes rencontrés au sein ou en lien avec l'Association de Parents. Une Association de Parents est une communauté d'individus qui ne se sont pas forcément choisis, qui ont parfois des expériences, des points de vue et des états d'esprit fort différents. Il peut y avoir, c'est naturel, des formes de frustrations, des conflits couvés ou ouverts. Les non-dits, les informations partielles peuvent causer beaucoup de tort aux différents protagonistes. En discutant avec les personnes, il nous arrive de constater que cette communication a du mal à se mettre en place ou à s'entretenir.



© Charlotte Meert

Nous nous rendons alors disponibles pour rencontrer les personnes dans le cadre d'une médiation. Nous écoutons chaque partie pour évaluer ce qui peut être mis en place par chacun (ou pas) et ainsi trouver une issue. D'autres acteurs de l'école que les seuls membres de l'AP peuvent participer à cette médiation ; il n'est pas rare que la direction soit conviée (si les parents concernés par la médiation le souhaitent ou l'acceptent). C'est généralement l'animateur en charge de votre région (voir p. 5) qui viendra faire la médiation, à votre demande ou sur proposition de sa part.

Venez nous rejoindre au Salon éducation à Charleroi du 16 au 20 octobre 2013 !!!

Chaque année, en octobre, se tient le « Salon éducation » : l'événement unique en Belgique où se retrouvent tous les professionnels de l'éducation au sens large du terme. Cette année encore, l'UFAPEC sera au rendez-vous : nous vous accueillerons à notre stand durant les 5 jours et nous organisons 3 conférences. Notez que cette année, le salon aura lieu à Charleroi et non plus à Namur. L'espace y est plus vaste (nombre plus important d'exposants avec l'opportunité d'assister à un panel plus fourni de conférences, parking aisé). Comme d'habitude, le salon du livre de jeunesse se tiendra à côté, vous permettant de visiter l'un et l'autre.

Cette année, les thèmes de nos conférences sont :

- Harcèlement scolaire : Le côté obscur des relations entre élèves
- Comment préserver l'estime de soi de mon élève qui a des troubles de l'apprentissage ?
- Parents séparés et école : quelle communication ?

Plus de renseignements en page 6.

Nous vous y attendons nombreux !

Cette liste de nos activités n'est bien sûr pas exhaustive.

Julie Feron, Bénédicte Loriers, Anne Floor,
Alice Pierard, Dominique Houssonloge, Michaël Lontie
et Violaine Dautrebande.

Projets d'AP présentés lors de la

Le 20 avril dernier, l'UFAPEC a rassemblé quelques AP pour sa fête des familles. Cette fête fut l'occasion pour les AP présentes de dévoiler un de leurs projets phare : projet qui promeut les échanges de points de vue et la convivialité, projet qui ouvre l'école sur le quartier, activité en lien et en soutien au projet éducatif, activité qui améliore le cadre scolaire. Merci à tous pour la variété et l'originalité des activités exposées. Nous vous les présentons ici succinctement. Cela vous inspirera certainement, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage : benedicte.loriers@ufapec.be. D'autres activités d'AP sont aussi disponibles sur notre site, dans l'espace privatif réservé à nos membres.

<http://www.ufapec.be/espace-membre/repertoire-d-activites/>

ACTIVITÉS AUTOUR DE LA POMME

L'action *pompompidou* est un projet convivial qui a rassemblé les enfants, les professeurs et les familles, autour de la collecte de 1,3 tonne de pommes. La récolte s'est prolongée par une balade dans Lasne, avec dégustation du jus et goûter sur le thème de la pomme : pommes d'amour, tartes aux pommes, cake aux pommes, crumble, jus de pomme, etc. Tous ont profité de l'environnement champêtre de l'école et de la commune pour découvrir les richesses avoisinantes.

Fabienne LAI,
pour l'AP des écoles Sainte-Lutgarde à Lasne.



© Ecoles Sainte-Lutgarde à Lasne

UNE PLAINE DE JEUX

En 2008, l'AP se lance dans un projet fou : une tranchée à creuser, un mur de soutènement à monter, niveler, poser une couche de graviers, un géotextile, monter les agrès, puis couvrir de graviers, à la main bien sûr ! 35 mètres³ déplacés en 2 heures. Mais grâce à la mobilisation de tous, les résultats ont dépassé nos attentes les plus folles. L'inauguration d'une magnifique plaine de jeux a eu lieu le 25 juin 2011.

Alberto GRIMAUDDO,
pour l'AP Saint-Joseph à Malonne.



© AP Saint-Joseph à Malonne

© AP de la petite école à Gentinnes



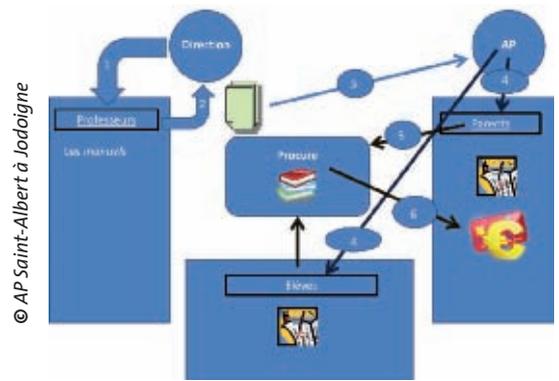
UN JOURNAL POUR L'AP

Le « Copain », Comité des Parents Investis, a créé tout récemment un journal de l'AP, dans lequel on peut lire par exemple : la présentation de l'équipe enseignante, un agenda des activités de l'école, des comptes rendus d'activités de l'école, des articles préparés par les enfants, devinettes, etc. Un projet créatif pour notre AP!

Julie FERON,
pour l'AP de la petite école à Gentinnes.

fête des familles UFAPEC 2013

UNE PROCURE POUR L'ÉCOLE



Depuis quelques années, l'AP de l'Institut St Albert à Jodoigne organise à la fin juin une reprise et une vente de livres scolaires d'occasion. Cette activité invite tous les acteurs de la communauté éducative à participer : les enseignants choisissent et communiquent la liste des livres pour l'année suivante, la direction pilote la démarche et compose une liste qu'elle diffuse. L'AP collecte les livres auprès des élèves et les identifie puis organise une « procure » après les examens pour la revente.

L'AP ristourne ensuite le montant de la vente aux parents vendeurs. Une procure complémentaire est encore organisée début septembre pour les distraits. Les livres invendus non réclamés fin octobre sont considérés comme délaissés au bénéfice de l'AP qui pourra les revendre en juin de l'année suivante à son profit.

Philippe GOMEZ,
pour l'AP Saint-Albert à Jodoigne.

BALADE À VÉLO ET SOUPER DE L'AP

Imaginez, pendant une journée, une animation autour du vélo, dans la cour pour les petits, et pour les plus grands dans le village. Une animation conviviale qui « roule » depuis des années et où de nombreux parents sont de la partie : accompagnateurs, signaleurs, cuistots pour les pains saucisse, voiture-balai, ... La journée, qui se déroule souvent fin septembre, se termine par le souper de l'association de parents, où familles et amis de l'école mettent aussi la main à la pâte.

Etienne GOETYNCK,
pour l'AP de l'école Notre-Dame à Meux.



© AP Notre-Dame à Meux

UN TRAIL

Faire découvrir un sport pour tous, découvrir les richesses de l'environnement, aller à la rencontre d'un maximum de parents, ouvrir les portes de l'école, remplir les caisses, ... voilà quelques objectifs que notre AP s'est donnée en organisant le Trail, une course à pied composée de montées et de descentes.

Petit parcours pour les enfants, puis parcours de 6, 13 et 27 kilomètres pour les sportifs. Il a fallu établir les tracés, trouver des sponsors, une sono, des lots, un bar et de la petite restauration, le tout sans oublier une promotion préalable à l'événement. Cette organisation réclame beaucoup de rigueur : autorisations communales, taxe pour le passage dans les chemins forestiers, balisage, et sécurité, assurance, secouristes, ...

Sylvie JANSSENS,
pour l'AP Saint-Michel à Esneux.



© AP Saint-Michel à Esneux

UNE BIBLIOTHÈQUE

Notre AP s'est lancée dans un projet d'envergure : démonter l'ancienne bibliothèque, remettre en place les livres dans les nouvelles étagères, en les classant par thème. Nous disposons d'un ordinateur pour la gestion des livres sortis par les élèves, de M1 à P6. Nous les accueillons par demi-classe, et les aidons à choisir et à ranger leurs livres. Cerise sur le gâteau, ils peuvent même commencer à lire dans le petit coin lecture.

Bernard Grégoire,
pour l'AP de l'école libre du Sacré-Cœur Gilly Sart Allet.



© AP de l'école libre du Sacré-Cœur Gilly Sart Allet

Bénédicte LORIER

Le Conseil de participation :

un lieu fondamental de dialogue et de concertation

Le Conseil de participation est une instance de dialogue et de concertation qui permet de réunir tous les acteurs et partenaires d'une communauté éducative : Pouvoir organisateur (PO), direction, équipe éducative et pédagogique, élèves, parents, personnel ouvrier et administratif et associations en lien avec l'école. Ils veulent s'inscrire dans un partenariat constructif école-familles.

Pour faire partie du Conseil de participation, il faut être :

- membres de droit (direction et PO) ;
- membres élus : Enseignants, élèves (pour le secondaire) et parents. Chacun de ces groupes est composé de minimum 3 membres et de maximum 6. Chaque groupe a le même nombre de représentants selon ce qui a été établi par le règlement d'ordre intérieur du Conseil. S'ajoute un membre élu parmi le personnel administratif et ouvrier de l'école ;
- membres cooptés (désignés) : ce sont des représentants de l'environnement social, culturel, économique de l'école et avec lesquels l'école est en relation. Le but de la présence de ces personnes est d'apporter un regard extérieur sur la vie de l'école et de favoriser les collaborations de l'école avec des acteurs qui n'y sont pas de façon permanente. Ces membres sont désignés par les membres de droit et membres élus.

Le Conseil de participation est un lieu d'échange, de consultation et de réflexion, qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans l'ensemble de ses dimensions. C'est aussi un lieu de construction de projets dans des domaines divers : éducation au respect de l'environnement, hygiène alimentaire, citoyenneté, activités sportives ou culturelles...

Le Conseil de participation est chargé, entre autres,

- de débattre du projet d'établissement [...];
- de l'amender et de le compléter;
- d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre;
- de proposer des adaptations [...];
- de remettre un avis sur le rapport d'activités [...] et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ;
- de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement;
- d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais ;
- d'étudier et de proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves.

(Article 69 - §1^{er} du décret « Missions »)

Il y a des liens et des interactions nécessaires entre l'Association de parents et le Conseil de participation. En effet, l'élection des représentants des parents au Conseil de participation a lieu au sein de l'assemblée générale des parents convoquée par la direction et l'Association de parents. Le comité de l'Association de parents peut organiser des réunions pour débattre notamment des questions soulevées au Conseil de participation et émettre des propositions et/ou avis au Conseil de participation.

L'élection des représentants des parents est à prévoir à l'agenda de la prochaine AG des parents, car les mandats, de deux ans, sont à renouveler pour le début de l'année 2014.

Chaque parent peut se porter candidat, à l'exception des parents membres du personnel de l'établissement ou membres du Pouvoir organisateur.

L'élection des représentants des parents au Conseil de participation se fait à scrutin secret. La convocation et le procès-verbal de l'assemblée générale sont portés à la connaissance de l'ensemble des parents. Chaque parent présent lors de l'assemblée générale peut participer au scrutin. Il n'y a pas de quorum requis (nombre minimum de membres) pour que l'élection soit valide et assure la légitimité des parents élus dans l'exercice de leurs mandats.

Afin qu'ils puissent consulter celles et ceux qu'ils représentent et pour que les liens et interactions puissent se vivre entre les parents élus au Conseil de participation et l'AP, il est bon que tous les membres soient convoqués suffisamment à l'avance et informés dans un délai raisonnable de l'ordre du jour de la réunion. Ensuite, le Conseil veillera à en établir le procès-verbal et à le diffuser en temps utile.

Enfin, il est bon de noter que le Conseil de participation se réunit au moins deux fois par an. Si la moitié des membres effectifs le demande au Président, le Conseil doit être convoqué. Mais rien n'empêche de se réunir plus souvent !

Une brochure, réalisée par la FAPEO et l'UFAPEC, sera bientôt accessible sur notre site et présentera en détails tout ce qui concerne les Conseils de participation.



Bernard Hubien



UFAPEC

Union Francophone
des Associations
de Parents de
l'enseignement
Catholique asbl

- Pour infos et inscriptions avant le 07/10 :
benedicte.loriers@ufapec.be ou
010/42.00.50

Entrée gratuite

**De nouvelles idées pour faire bouger votre école
fondamentale ou secondaire !**

Table-ronde

pour les parents d'élèves et les acteurs du monde scolaire
le jeudi 10 octobre à 19h30 à Champion



sous forme de 3 ateliers :

- **Frais scolaires**
- **Le Conseil de participation**
- **Les enfants à haut potentiel**

**Lieu : Institut de la Providence secondaire
Place du Couvent, 3
5020 Champion
E411 Sortie 13**

Publicité et propagande à l'école : à propos de la Commission Article 42 du Pacte scolaire



© Michaël Lontie

Comme évoqué en page 6 de cette revue, en tant qu'organisation représentative des parents de l'enseignement catholique, l'UFAPEC dispose de mandats dans plusieurs commissions, conseils et groupes de travail liés aux structures de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et dans le réseau libre catholique. Nous vous présentons ici plus particulièrement la Commission Article 42 du Pacte scolaire (loi du 29 mai 1959), une commission créée pour veiller au respect de l'Article 41 de cette même loi.

« Toute activité et propagande politique ainsi que toute activité commerciale sont interdites dans les établissements d'enseignement organisés par les personnes publiques et dans les établissements d'enseignement libre subventionnés.

Toute pratique déloyale est de même interdite dans la concurrence entre ces établissements. La propagande en faveur d'un enseignement doit rester objective et exempte de toute attaque contre un autre enseignement. »

En clair, la commission travaille autour de trois domaines principaux : l'interdiction de toute propagande politique, de toute activité commerciale et de toute pratique de concurrence déloyale au sein des écoles ou du chef des écoles de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB. La Commission Article 42 examine les plaintes qu'elle reçoit, évalue leur recevabilité ou se saisit par elle-même de l'étude d'un cas via interpellation de l'un de ses membres. Il arrive régulièrement que cette interpellation émane directement du (ou de la) Ministre de l'enseignement obligatoire lui-même (elle-même) – actuellement Marie-Martine Schyns – à travers ses représentants dans la commission. Pour que la Commission s'en saisisse, le fait incriminé doit se dérouler ou doit avoir eu lieu dans un établissement scolaire, pendant un temps scolaire, durant une activité scolaire ou doit avoir (eu) un impact potentiel sur des élèves (ou plusieurs de ces possibilités). Il faut également que la plainte respecte les procédures d'usage¹.

La Commission Article 42 ne prend aucune décision définitive. Elle émet des avis motivés à la Ministre, laquelle prend sa décision sur base de cet éclairage. Il arrive que des avis ne recueillent pas l'unanimité. Dans ce cas, l'avis est accompagné d'une note de minorité. L'avis rendu peut être que la Commission ne s'estime pas compétente pour traiter tel cas précis.

Un site internet (<http://www.commissiondupactescolaire.cfwb.be/>) est désormais dédié à la Commission Article 42. Il détaille les éléments énoncés ci-dessus. Il reprend également la liste des fonctions des membres mandatés pour siéger à cette commission, expose qui a le droit de déposer une plainte et comment il doit le faire, liste les avis déjà remis par la commission (jurisprudence),... A propos du dépôt de plainte, il est important de noter qu'un parent isolé ne peut le faire. Il faut que la plainte soit déposée par l'Association de parents de l'école concernée ou lésée.

Les cas traités sont forcément divers. Nous avons reçu des plaintes émanant de conseils communaux parce qu'une direction appelait, dans une lettre aux parents, à voter pour une autre majorité aux élections prochaines ; d'autres faisaient usage de canaux de communication de l'école à des fins électorales ; les cas d'écoles publiant les résultats du CEB dans une communication interne, une publicité ou un toute-boîte arrivent fréquemment sur la table de la commission ; des écoles font des « cadeaux » aux enfants pour les attirer ; des sociétés privées financent des actions de sport à l'école ou participent à des informations sur les risques d'Internet (ici les débats oscillent souvent entre l'impossibilité pour les écoles d'organiser de tels événements sans aide financière externe et la protection des enfants et des parents – qui peuvent être la cible à peine voilée de telles sociétés),...

Bref, nous vous conseillons de consulter la jurisprudence avant le dépôt d'une plainte pour vous rendre compte du champ d'action de la Commission Article 42 (même s'il n'est évidemment pas limité à la jurisprudence). A sa demande, l'UFAPEC peut aussi conseiller une AP affiliée dans ses démarches si elle désire déposer une plainte auprès de ladite commission.

Michaël Lontie

¹ Ces procédures sont explicitées sur le site de la Commission, sur la page suivante : <http://www.commissiondupactescolaire.cfwb.be/index.php?id=1170>.

École et parents, jetons-nous à l'eau !

L'UFAPEC propose un concours aux associations de parents (ou aux parents s'il n'existe pas d'AP dans l'école).
Ce projet réunira élèves, profs, parents, ...

1° Sur le thème de l'eau, développez une action en 2013-2014.

2° Associez-y plusieurs acteurs de votre école via le Conseil de participation (élèves, éducateurs, enseignants, parents, PO, association locale,...)

3° remportez de nombreuses récompenses.

Remise des prix le 26 avril 2014.



Inscrivez-vous avant le 1er décembre 2013
Infos et règlement sur www.ufapec.be ou 010 42 00 50

Regard sur l'enseignement

De nombreux parents se demandent peut-être ce que nous entendons par « enseignement qualifiant ». Il faut dire que le terme n'est utilisé que depuis peu en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il recouvre en fait les filières conduisant à une qualification : le professionnel et le technique de qualification.



© Photoxpress /monkeybusiness

OBJECTIFS DU QUALIFIANT

Ces enseignements peuvent mener, à l'issue du cursus, soit directement à un métier, soit à l'enseignement supérieur (universitaire ou non-universitaire). En tout cas sur papier. Mais l'objectif du qualifiant est bien de fournir, d'abord et avant tout, des aptitudes techniques dans un domaine déterminé, lesquelles débouchent le plus souvent vers un métier. C'est ce qui distingue le qualifiant des filières de transition (le général et le technique de transition), exclusivement destinées à mener les élèves vers le supérieur universitaire ou non-universitaire. L'enseignement qualifiant commence au 2^e degré du secondaire et se termine au 3^e degré du secondaire par l'obtention d'un CQ6 ou d'un CQ7 (certificat de qualification, lié au métier, acquis après une 6^e ou une 7^e année dans le technique ou le professionnel) et/ou du CESS (certificat de l'enseignement secondaire supérieur, permettant d'accéder au supérieur universitaire et non-universitaire grâce à la réussite des cours de la formation commune). S'il est accessible dès la 3^e secondaire (les élèves ont donc au minimum 14 ans), le qualifiant peut aussi être rejoint en 4^e ou en 5^e. Il n'est pas possible de commencer directement en 6^e dans la mesure où les options qualifiantes sont pensées comme un tout homogène à partir de la 5^e.

Les options et métiers proposés par le qualifiant sont multiples et variés. Du mécanicien automobile à la coiffure, en passant par l'art plastique, l'ébénisterie, la

plomberie, l'informatique, la vente et la comptabilité... la liste est longue de plusieurs centaines de métiers et elle évolue chaque année.

En cette rentrée 2013, l'UFAPEC publie une étude consacrée à l'enseignement qualifiant. Cela s'est imposé à nous comme une évidence. Avant tout parce que l'enseignement qualifiant concerne près de la moitié¹ des élèves du secondaire – 1^{er} degré exclu – en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ensuite, parce que la refondation du qualifiant fut l'une des priorités du Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Obligatoire durant la législature qui s'achève. A travers le décret de la CPU² (Certification par Unité) au 3^e degré et, dans une moindre mesure, à travers un appel à projets en 3^e Professionnelle au 2^e degré (destiné à contrer l'échec scolaire et à travailler sur l'aspect de la motivation³). Enfin et surtout, cette étude sur le qualifiant était nécessaire parce que c'est un enseignement parfois peu connu (même des enseignants des filières de transition), trop souvent méprisé et qui mérite l'intérêt de tous.

Dans cet article, nous nous contenterons, en guise de mise en bouche, d'aborder deux attentes de l'UFAPEC vis-à-vis de cet enseignement. Celles-ci sont intimement liées : cesser de faire du qualifiant une zone de relégation et proposer une école du fondement davantage pluridisciplinaire. Plus qu'une revalorisation qui resterait superficielle, il est nécessaire de repenser l'enseignement dans son ensemble pour ne plus faire du qualifiant une zone de relégation mais une voie de formation que l'on choisit parce qu'elle correspond à ce que l'on est, à nos talents et à ce que l'on veut faire de notre vie.

UNE ORIENTATION POSITIVE PLUTÔT QUE LA RELÉGATION

« L'une des difficultés premières réside dans le fait que de très nombreux élèves arrivent suite à des restrictions », remarque Françoise Wibrin, ancienne Présidente de la CSC-enseignement. Il est nécessaire que ces filières redeviennent un choix conscient et réfléchi. Plusieurs témoins, surtout des parents et des enseignants, nous ont fait remarquer que l'on donnait des attesta-

¹ 113.499 élèves en 2012 (chiffre issu de la circulaire n° 4204 du 30/10/2012), dont 58.383 étaient inscrits dans notre réseau (chiffre communiqué par Eric Daubie, secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique (FESeC)).

² Lontie, M., La Certification par Unité (CPU) dans le qualifiant : motivation à rester ou motivation à partir ?, Analyse UFAPEC 29.12 d'octobre 2012.

³ Notre étude aborde ce sujet dans davantage de détails.

qualifiant

tions BT⁴ (interdiction de continuer dans le général ou le technique de transition) ou des attestations BQ (obligation de continuer dans le professionnel) à des élèves ayant une fibre davantage intellectuelle qu'artistique, sociale, technique ou manuelle parce qu'ils avaient échoué dans des « matières prioritaires à l'école ».

Les enseignants ont leur part de responsabilité dans l'orientation positive des jeunes. Au moment du conseil de classe, notamment. Et il arrive encore trop souvent qu'un élève soit relégué vers le qualifiant pour « ne plus l'avoir dans les pattes » sans que l'on ait préalablement étudié le fait que l'enseignement qualifiant correspondra effectivement mieux aux compétences et aux aspirations de l'enfant. Dans l'état actuel des choses, il faut que le PMS puisse prendre sa place et intervenir au sein du conseil de classe pour aiguiller les enseignants dans leurs choix de restrictions. Ce qui signifie que le PMS doit connaître l'enfant et doit donc l'avoir préalablement rencontré. Cela signifie aussi que les enseignants doivent laisser au PMS sa place d'expert en matière d'orientation.

Ce réflexe de relégation alimenté par la tradition scolaire dans notre pays est contre-productif à tous niveaux. Et cela coûte à la société (un élève du qualifiant coûte plus cher qu'un élève du général et, surtout, un élève mal orienté coûtera toujours plus à terme qu'un élève qui trouve rapidement sa voie). Aussi, nous gageons que c'est en valorisant les capacités propres à chaque enfant, ceci dès le fondamental et, par la suite, en secondaire, que l'école pourra reconsidérer son système de fonctionnement (actuellement basé sur la relégation de ceux qui échouent dans des « matières prioritaires à l'école ») et que la perception de la société vis-à-vis du qualifiant pourra changer.

UNE ÉCOLE DU FONDEMENT DAVANTAGE PLURIDISCIPLINAIRE

L'école du fondement (maternel, primaire et premier degré du secondaire) aurait tout avantage à varier la nature des activités, les objectifs et les points d'attention. L'école du fondement se concentre encore trop souvent sur des tâches de mémorisation, de liens logiques, de raisonnements. Anne Scieur, maman d'élève du général de transition, témoigne : « Les cours de technologie en première année secondaire ne permettent pas toujours aux élèves de bien se figurer ce que sont les métiers techniques. Dans l'école de mes enfants, par exemple, ce cours a donné lieu à l'initiation à la réalisation de plans d'architecte ; au final, ce cours était davantage théorique que pratique ».

Il faudrait pouvoir mieux valoriser les tâches créatives, artistiques, sportives, sociales, manuelles, ou d'habileté, notamment dans les évaluations certificatives. Dans toutes les écoles. Pour que chaque enfant trouve sa place dans le groupe et dans sa scolarité, pour qu'il découvre ce dans quoi il se sent bien, les activités dans lesquelles il s'épanouit et a envie de s'investir. Ceci de sorte qu'il se rende compte que, en plus, ça en vaut la peine pour le futur. Permettre à chacun de s'exprimer avec ses compétences rendra possible une émulation nouvelle des esprits et des savoir-faire, au bénéfice de tous. Il faut nourrir les différents types d'intelligences, dès le fondamental, sans pour autant trop déformer l'apprentissage des compétences de base. Cette prise en compte des différents profils d'élèves et de la multiplicité des intelligences est un leitmotiv, un appel et une attente maintes fois répétés, de l'UFAPEC⁵.

Pour favoriser une orientation choisie en toute connaissance de cause, il faudrait davantage permettre aux enfants et jeunes adolescents de se confronter et de rencontrer la diversité des métiers. Le problème, c'est que les écoles ont peu d'intérêt à favoriser cette rencontre des métiers au 1^{er} degré, ni même au 2^e degré. Le plus souvent, elles préfèrent faire cette démarche plus tardivement, dans le courant du 3^e degré. Ceci pour ne pas perdre leurs élèves trop tôt... Il en découle un manque important d'informations sur la diversité des métiers à destination des élèves. A Ath, le CPMS a pris les choses en mains et propose aux élèves du 1^{er} degré (en 2^e Commune) de découvrir un métier au choix (plusieurs options sont proposées, comme par exemple les différents métiers liés à une entreprise de chocolaterie, de la fabrication à la distribution en passant par la promotion). Jean-Pierre Grégoire, directeur du PMS d'Ath, raconte : « C'était un gros travail de mise en œuvre et ça a suscité beaucoup d'intérêt : montrer et mettre les élèves au travail, ça vaut tous les discours ». Et il ajoute : « Si les enseignants sont capables de modifier leurs cours pour montrer la diversité et l'intensité des métiers, c'est tout bonus ! ». De nombreuses associations de parents proposent aussi des activités autour de la découverte des métiers, tant au fondamental que dans le secondaire. C'est une action que nous encourageons pleinement et qu'il ne faut pas hésiter à multiplier. Les parents eux-mêmes peuvent directement aider leurs enfants à rencontrer concrètement divers métiers qui les attirent (pompier, vétérinaire, menuisier,...). Les professionnels sont souvent enchantés de partager leur passion et leur métier avec des plus jeunes.

⁴ Vous connaissez peut-être les AOA (attestation de réussite), les AOB (attestation de réussite conditionnée) et AOC (attestation d'échec). Les appellations BT et BQ précisent la nature de l'AOB.

⁵ Cf. entre autres Houssonloge, D., L'intelligence émotionnelle, une des clés de la réussite scolaire, Analyse UFAPEC 03.12 de février 2012 et Lontie, M., Neues Lernen, le plaisir d'apprendre, Analyse UFAPEC 32.12 de décembre 2012.



vous trouverez dans notre rubrique Eclater de lire un livre traitant du thème de cet article.



Des aménagements pédagogiques au quotidien en classe et pendant les examens pour les élèves qui ont des troubles de l'apprentissage¹

Au quotidien en classe...

L'accompagnement de ces élèves mérite une attention toute particulière de la part des équipes éducatives. La mise en place de mesures pédagogiques spécifiques et préparées par une collaboration étroite entre le Centre PMS (CPMS), le thérapeute, les enseignants et les parents mettra l'élève dans les meilleures conditions afin de réduire la disproportion entre sa performance scolaire et ses compétences réelles. Ces aménagements peuvent se réaliser à l'école et à la maison pendant les apprentissages et lors des évaluations, que celles-ci soient formatives ou certificatives. Ces élèves progresseront ainsi beaucoup plus efficacement. Par exemple, Eva, dyscalculique, peut utiliser sa calculatrice en classe et bénéficie de temps supplémentaire lors des interrogations et des examens. Pour Justin dyslexique, les copies recto verso sont évitées, l'enseignante relit les consignes oralement pour être certaine qu'elles soient bien comprises...

Il peut arriver que l'école ne prenne pas en compte l'élève dans ses particularités et qu'aucun aménagement ne soit réalisé au cours de l'année. Que faire ?

La législation² prévoit que tout élève en situation de handicap a droit à des aménagements raisonnables dans l'enseignement³. Il n'y a pas de définition précise et limitative de ce qu'est le handicap, *l'objectif étant d'appliquer une conception large du handicap, qui inclut les maladies chroniques, ainsi que les troubles de l'apprentissage, de l'attention et du comportement. Il n'est donc pas nécessaire d'être reconnu par une instance officielle comme l'INAMI, le SPF Sécurité sociale ou les fonds régionaux (AWIPH, Phare, VAPH, DPB)*⁴. Le caractère « raisonnable » prend en compte plusieurs critères : le coût, l'impact sur l'organisation, la fréquence et la durée prévue de l'aménagement, l'impact de l'aménagement sur l'environnement et les autres élèves, l'absence ou non d'alternatives à l'aménagement. Si le dialogue est difficile, il vaut mieux faire appel à des tierces personnes comme le CPMS, le médiateur scolaire, le SAI⁵ (Service d'Aide à l'Intégration), le Centre pour l'égalité des chances, l'UFAPEC... Le Centre pour l'égalité des chances est habilité

à donner des renseignements, des conseils, à recevoir un simple signalement de discrimination (sans demande d'intervention), à recevoir une plainte, une demande d'intervention. Il vient de publier un guide « A l'école de ton choix avec un handicap » auquel l'UFAPEC a collaboré. Cette brochure est disponible sur le site www.diversite.be (onglet publications), par téléphone au 02/212 30 00 ou par mail : epost@cntr.be.

Aussi pendant les évaluations

Ces aménagements restent bien évidemment nécessaires lorsqu'il s'agit d'évaluer les apprentissages. Il ne s'agit pas de donner les réponses à l'élève, ni de créer une épreuve spécialement pour lui, mais plutôt d'admettre que, comme l'élève myope garde ses lunettes lors des évaluations, l'élève « dys » ou TDA/H conserve les adaptations qui lui permettent de compenser son trouble. Il existe une réglementation spécifique et une procédure à suivre pour l'aménagement de la passation des épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et TESS). Ces aménagements sont **obligatoires**⁷ moyennant le respect de deux conditions. Tout d'abord, **ces adaptations doivent aussi être d'application pendant l'année scolaire au cours des apprentissages et des évaluations**. Et, ensuite, **le trouble doit être attesté** par un spécialiste (PMS, logopède, ORL, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre). Les élèves peuvent avoir recours au matériel qu'ils utilisent habituellement (cache ou latte pour aide à la lecture, feutres fluorescents, logiciels...) ou bénéficier de temps supplémentaire. Ces éléments sont chaque année précisés dans les circulaires d'organisation des épreuves externes communes. Ces adaptations peuvent être mises en place par l'école sans en faire la demande à l'administration. Par ailleurs la répartition des élèves et leur disposition au sein du local classe relèvent de la responsabilité des directions. **L'école est donc bien tenue de prendre en charge les modalités d'aménagement mais dans les limites de l'organisation générale**. Un local à l'écart serait bienvenu pour les enfants trop vite distraits mais toutes les écoles ne bénéficient pas de locaux libres aussi facilement ainsi que d'un surveillant supplémentaire.

¹ Les troubles de l'apprentissage regroupent la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, la dysphasie, la dyspraxie ainsi que le trouble déficitaire de l'attention avec/ou sans hyperactivité.

² Décret de la Communauté française du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

³ Cette obligation vaut pour les différents niveaux, types et réseaux d'enseignement : enseignement obligatoire (maternel, primaire et secondaire), non-obligatoire (Haute Ecole, université, promotion sociale), ordinaire ou spécialisé, quel que soit le réseau.

⁴ Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, « A l'école de ton choix avec un handicap », Bruxelles, juin 2013, p. 9.

⁵ L'AWIPH (agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) agréée et subventionnée des services d'aide à l'intégration pour des Jeunes de 6 à 20 ans. Ces SAI sont répartis sur le territoire wallon. http://www.awiph.be/integration/etre_accompagne/aide+integration.html

⁶ Circulaire n°4311 du 12/02/2013 - Directives relatives à l'épreuve externe certificative "CE1D" de l'année scolaire 2012-2013. Circulaire n°4310 du 12/02/2013 - Dispositions relatives à l'épreuve certificative externe commune au terme de l'enseignement secondaire intitulé « test d'enseignement secondaire supérieur ». Circulaire n°4313 du 13/02/2013 - Dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2012-2013.

⁷ Pour les aménagements durant l'année scolaire et lors des autres évaluations organisées par l'école, il n'y a pas d'obligation légale aussi contraignante si ce n'est la notion d'aménagements raisonnables pour tout élève en situation de handicap.

C'est à nous, parents d'enfant qui a des troubles de l'apprentissage, à être proactifs et à informer au mieux l'école sur la spécificité de ses troubles, sur les aménagements prévus pour lui et sur l'évolution de

ses progrès. Gageons qu'une communication régulière soit garante d'une saine collaboration et ce dès le début de l'année scolaire.

Anne Floor



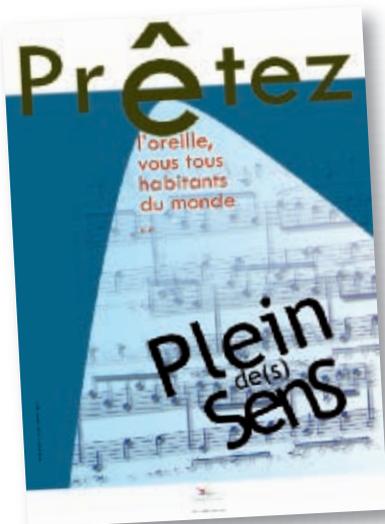
Nous vous répondons...

Vous avez d'autres questions à ce sujet ? Vous avez d'autres questions tout simplement ?

Nous sommes là pour y répondre. Contactez le secrétariat de l'UFAPEC sur info@ufapec.be ou au 010/42.00.50. Les réponses à vos questions sont rassemblées dans l'espace membre de notre site (FAQ).

Plein de(s) sens.

Campagne d'affiches de la Pastorale scolaire.



Cinq sens ...
en quête de sens !

Souvent en trop-plein aujourd'hui, et comme en situation d'overdose, nos sens signent notre ancrage dans le présent. A travers la campagne d'affiches proposée par la CIPS (Commission Interdiocésaine de Pastorale Scolaire), c'est leur finesse qu'il

s'agit d'explorer pour passer du plus extérieur au plus intérieur, du plus matériel au plus spirituel.

Durant une année, les élèves de 7^e Professionnelle Arts Appliqués de l'Institut Marie-Thérèse de Liège, sous la conduite de leurs professeurs, ont relevé le défi qui leur était lancé : créer un jeu de 5 affiches qui invitent à expérimenter ce chemin qui part des sens pour atteindre le sens. Défi réussi !

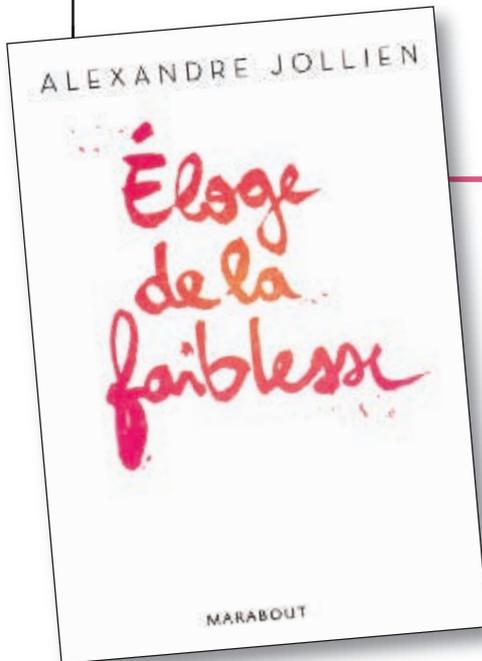
Ces affiches, envoyées dans toutes les écoles fondamentales et secondaires du réseau, ainsi que les pistes d'animation accessibles sur le site de l'enseignement catholique⁴, constituent un bel outil au service de la pastorale pour faire le « plein de(s) sens » dans l'année qui vient. Laisser parler les affiches ; rechercher les expressions courantes ; créer ses propres images ; expérimenter l'importance des sens, parfois à travers leur manque. Et puis se laisser toucher par Jésus et son approche tellement sensible des personnes.

« Le Christ manifeste une sensibilité exceptionnelle. Rien ne lui échappe. Ses sens en éveil lui font percevoir la présence la plus discrète et lui font deviner ce qui habite le cœur de ceux qu'il rencontre. Il se laisse toucher par ce qu'ils vivent et éprouvent. L'Evangile invite à prêter l'oreille, à voir avec le cœur et à être le sel de la terre. Pourquoi ne pas redécouvrir tous les parfums d'Evangile comme un bouquet offert pour savourer la vie ? » (EXTRAIT DU FEUILLET DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE).

Le pape François invitait récemment les pasteurs à « prendre l'odeur des brebis » et à ne pas être des « douaniers ». Etre là, au plus près de ce que vivent les hommes et les femmes, les enfants, les jeunes. Et y être d'abord par les sens, c'est-à-dire dans une attitude d'accueil. Y a-t-il meilleure porte d'accès à la Bonne Nouvelle, révélation d'un Dieu qui nous « connaît » comme un berger connaît ses brebis, qui communie à notre être dans tous ses méandres. Tel est bien le défi lancé au seuil de cette année à tous les partenaires de la communauté éducative à travers cette campagne d'affiches.



⁴ <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=1950>.



Éloge de la faiblesse

L'auteur (dont ce livre est le premier ouvrage) est, en plus d'être écrivain, philosophe et ... IMC (infirme moteur cérébral).

**Référence : «Éloge de la faiblesse», Alexandre Jollien
Edition Marabout.**

Le récit se présente sous la forme d'un dialogue entre Alexandre (l'auteur) et Socrate (le philosophe). Pourquoi Socrate ? Parce qu'il est, selon Alexandre Jollien, le philosophe le plus atypique et le plus éloigné des préjugés et par là, le plus à même de répondre à sa quête personnelle : sa recherche de vivre le meilleur au travers de cette épreuve qu'est « la non-normalité ».

Les dix-sept premières années de sa vie se passent dans un centre spécialisé. Décrypter, au travers du comportement peu habituel et toujours surprenant de ses camarades d'infortune, le message exact qu'ils souhaitent lui délivrer fut pour lui une expérience riche et déterminante. Parce que, pour une personne handicapée, rien ne va de soi : le parler, le bouger, l'expression d'une émotion restent une épreuve à peaufiner chaque jour. Elle nous emmène en un lieu qui nous semble familier mais qui finalement se révèle être plus complexe qu'il n'y paraît. Découvrir que l'expression d'un rire peut se révéler être un encouragement et un accompagnement dans l'effort et non une raillerie, cela peut changer la perception d'une situation. Qui de nous ne prononce cent fois par jour ces deux mots « ça va ? » sans en attendre spécialement de réponse ou pire, en espérant pouvoir parler de soi en retour. Un « ça va ? » lancé par son compagnon de chambre alors que la parole pour lui relève plus de l'exploit que du quotidien, simplement parce qu'il a perçu chez lui une immense souffrance passagère, donne une autre dimension à ces simples mots et à celui qui les prononce.

S'il décrit cette extraordinaire solidarité qui unit les pensionnaires, il est néanmoins très critique lorsqu'il commente l'attitude de certains éducateurs. La distance affective semble avoir été le plus dur à surmonter. S'il comprend plus qu'il ne juge le comportement qui consiste à se protéger en tant que professionnel, il ne voit cependant pas la nécessité de

l'appliquer dans le milieu du handicap. La détresse affective et le manque d'estime de soi des personnes handicapées ne se comblent pas avec l'indifférence. De même que l'observation trop théorique des éducateurs face à leur comportement n'apportent pas forcément les bonnes solutions. Heureusement, la remarque que lui fit Sébastien, un des stagiaires éducateurs, après que l'auteur l'a présenté à ses amis comme « son éducateur au Centre », fut réconfortante : « *quelle curieuse présentation ! ... Le Centre, certes, est le lieu où nous nous sommes connus, mais notre relation ne peut se limiter à cela, je te considère comme une vraie connaissance* ».

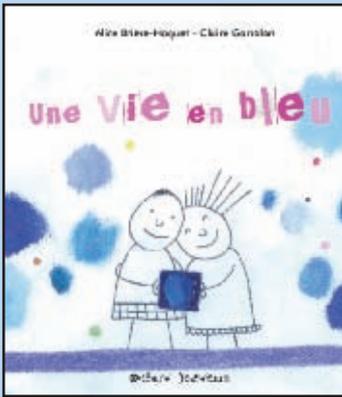
Lorsqu'il intégra l'école de commerce, l'auteur le fit avec la peur au ventre bien conscient de l'enjeu. Heureusement, son discernement lui permit non seulement de faire bonne figure mais aussi de se faire des amis. Plus proche des cancre que du premier de classe, différence oblige, il parvint toutefois à se creuser une place solide.

Le Père Morand fut une autre personne influente auprès de l'auteur, personne peu exubérante et d'une apparence ordinaire mais dont le cheminement intérieur d'une grande richesse renforça chez lui le goût pour la philosophie.

Le récit se termine par un questionnement en forme d'entonnoir où Socrate tend à prouver que la différence entre normal et anormal est tout simplement impossible à définir d'un point de vue philosophique...

Un petit bijou de livre à découvrir ou à redécouvrir en ce début d'année scolaire, histoire de remettre les valeurs à leur juste place.

Fabienne Van Mello



Une vie en bleu

Alice Brière-Haquet, illustré par Claire Garralon • Océan Editions • 11 € • Dès 3 ans

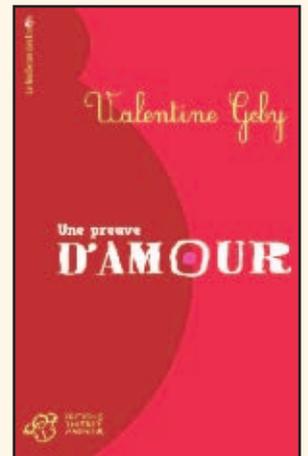
« Une vie en bleu » illustre la recherche du bonheur, qui nous occupe tous, bonheur qui est bien souvent juste à côté de nous, mais que nous ne voyons pas toujours... Les aléas de la vie sont comparés à des couleurs. Pour obtenir une vie en bleu, il faut ranger le rouge, le vert, le jaune, le noir mais pour être heureux, n'est-ce pas mieux d'avoir une palette de couleurs ? Apprenons à nos enfants que pour aimer la vie, il faut accepter ses bons et ses mauvais moments. Ce petit livre écrit et illustré de manière simple, mais tellement parlante, vous permettra d'aborder le sujet de la recherche du bonheur dès le plus jeune âge !

Une preuve d'amour

Valentine Goby • Editions Thierry Magnier • 5,95 € • Dès 11 ans

Ce roman débute dans une salle de classe, durant le cours de français. Le thème du jour porte sur « Les Misérables » de Victor Hugo. Sonia est une jeune collégienne élevée par son père seul depuis la mort de sa mère alors qu'elle n'avait que 3 ans. Le débat sur les personnages des « Misérables » fait rage : Fantine qui laisse sa fille Cosette aux aubergistes est-elle une mauvaise mère ? Ou donne-t-elle plutôt une sacrée preuve d'amour à sa fille ? Alors que Sonia associe son père au personnage de Jean Valjean, l'histoire fait violemment écho en Abdou, confié récemment à un foyer par sa mère qui ne parvenait plus à l'élever décemment.

Cette histoire écrite sous le regard d'une adolescente nous rappelle qu'être parent, c'est difficile et qu'il n'est jamais simple de faire de son mieux pour le bonheur de ses enfants ! Présenté sous la forme d'une enquête policière, le livre de Valentine Goby aborde des thèmes tels que l'exil, l'abandon, la mort, le devoir et la conscience, l'amour parental et filial ; un roman captivant, réaliste et lumineux !



J'ai un métier !

Julien Millanvoye • l'école des loisirs • Globe • 14,50 € • Dès 15 ans.

Alors qu'on entend régulièrement qu'il faut revaloriser les filières techniques et professionnelles, force est de constater que ces orientations restent connotées négativement ! Si chacun de nous

défend la théorie « qu'il n'y a pas de sot métier », reconnaissons que chacun préfère que son enfant s'oriente vers un métier intellectuel bien mieux reconnu dans notre société... Paradoxalement, on entend bien souvent dire que, contrairement à un universitaire, un plombier trouvera toujours du travail ! Pour rédiger son livre « J'ai un métier », Julien Millanvoye a suivi huit apprentis qui préparaient les olympiades des métiers (concours mondial qui a lieu chaque année). Des jeunes passionnés, travailleurs et déterminés relatent leurs parcours, sans faux semblants et expliquent comme ils ont dû tenir bon face à des professeurs les mettant en garde contre « la voie de garage » vers laquelle ils s'engouffraient. Face au phénomène des élèves surdiplômés qui ne trouvent pas de travail, voici un livre concret, dont le seul but est de redonner le prestige à ces formations professionnelles qui le méritent ! Une bouffée d'espoir pour nos jeunes et notre futur !



15^e
SALON
LIVRE
JEUNESSE
16-20 OCT 2013
Charleroi EXPO
www.livrejeunesse.be

Théâtre Jeune Public

Comme chaque année, fin août, programmateurs et animateurs se sont retrouvés à Huy pour préparer leurs saisons futures. Vaste choix : plus d'une quarantaine de pièces présentées.

THÉÂTRE POÉTIQUE



© Gilles Destexhe

Etc

Théâtre de la Guimbarde • à partir de 2,5 ans

Et cetera... et pourtant rien de plus que l'univers des tout-petits, reconstitué en toute simplicité, où évoluent Camille et Pierre, parfois complices, parfois fâchés.

Je te porte et tu me portes; je me cache et tu me trouves. Je récolte herbe, cailloux, trésors et tu me les envies. J'entends un oiseau et tu es mon cheval.

Tout cela est bien gentil et les poupons se reconnaîtront !

THÉÂTRE DIVERTISSANT

Monte-Cristo

Cie du chien qui tousse • à partir de 9 ans • coup de cœur de la presse



© DR

Les professeurs de français, les animateurs en art dramatique, les metteurs en scène, les régisseurs, les acteurs boiront du petit lait tant la mise en abyme est juste et percutante.

C'est plus vrai que vrai !

Quant aux autres, ils découvriront les coulisses de la création d'un spectacle en l'occurrence le Comte de Monte-Cristo d'Alexandre Dumas, le vocabulaire spécifique des gens de la scène, le pourquoi de jouer la comédie.

Le théâtre au théâtre : un régal croustillant, un délice succulent !

THÉÂTRE SOCIÉTAL

Silence

Night Shop Théâtre • à partir de 10 ans • prix de la Ministre de la jeunesse • coup de foudre de la presse

Elise et Jean vivent dans une maison de repos. Les journées se passent calmement entre lecture du journal, tournoi de bridge et pause café avec



© Gilles Destexhe

sucreries proscrites : la petite gaufre cachée dans la boîte à l'effigie de la Reine Fabiola en guise de cadre sur la commode et le sucre dissimulé dans le toutou posé sur l'étagère.

Jean s'étonne; les gestes de son épouse sont parfois maladroits, sa mémoire de plus en plus défaillante.

Jean se retrouve seul, Elise s'en est allée. Il aurait sans doute préféré partir le premier.

Il apprécie toujours les gaufres; c'est lui à présent qui les fait en suivant scrupuleusement la recette de son aimée sous l'œil bienveillant de l'aide familiale.

Une infinie tendresse, une extraordinaire humanité irradiant des deux magnifiques marionnettes grandeur nature manipulées par Isabelle Darras et Julie Tenret.

2043

Pied'Alu Théâtre • à partir de 13 ans • prix de la Ministre de l'enseignement secondaire • prix de la ville de Huy



© Nicolas Bomal

Aucun décor, juste un cyclo aux variations lumineuses judicieuses, de la musique électronique jouée en direct, des modulations de voix et un comédien, Vincent Van Laethem, avec une énergie et une présence remarquables incarnant un ado de 16 ans, Stefan Miller, qui vient d'abattre un homme. Un flash-back démontre comment un jeune contestataire en est arrivé là dans une société terrorisée par son propre terrorisme qui, via ses lois, a gommé toute forme de liberté.

Un toujours éternel questionnement : comment combattre les criminels de la pensée unique sans devenir soi-même criminel ?

Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),
321 Avenue de la Couronne,
à 1050 Bruxelles.
Tél. 02 643 78 80 ou
<http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques :
www.ruedutheatre.eu

A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.

Accrobatissimo

Pour 2 à 4 acrobates dès 5 ans, durée 15 min

Placez l'ensemble de votre équipe d'acrobates dans une tour humaine d'une souplesse inégalée, au cours d'un numéro de cirque frénétique. Pour ce faire, faites correspondre la couleur des pieds ou de la tête des acrobates avec celle de l'acrobate placé en-dessous. Un jeu renversant !



A VOUS DE JOUER!



Cardline : Globetrotter

Pour 2 à 8 joueurs, dès 7 ans, durée 15 minutes

Partez à la découverte des pays du monde. Excellent moyen de tester ses connaissances en géographie tout en s'amusant, d'autant que les différents modes de jeu assurent un bon renouvellement du jeu. Comme dans la version Animaux, il faudra classer les pays selon un critère différent à chaque partie : richesse, superficie, population ou... poids des ordures émises par habitant !

Nonsense Family

Pour 3 à 8 joueurs dès 6 ans, durée 20 minutes

Nonsense, le jeu où tu racontes des histoires farfelues et où tu bluffes ton public ! Pas besoin d'être un comédien né, un peu d'imagination et d'aplomb sont les seuls talents nécessaires. Le but : glisser un mot secret dans ton histoire et surtout brouiller les pistes pour que les autres joueurs ne le devinent pas. Place le mot «phare» dans une histoire démarrant par «Ma balançoire a un problème technique». Tu as une minute pour mener ton public en bateau, c'est parti !



Jungle Speed Safari

Pour 2 à 6 aventuriers dès 5 ans, durée 20 minutes

Ni extension ni suite, il s'agit bien d'un nouveau jeu, avec de nouvelles règles et plein de totems ! Dans cette nouvelle version du Jungle Speed, exit le jeu de défausse déjà, et bonjour le jeu de récupération de cartes !

Géraldine Volders

23

UFAPEC
LES PARENTS ET L'ÉCOLE - N°80
septembre-octobre-novembre 2013

20^e salon EDUC

20^e ÉDITION !
NOUVEAU LIEU !
20%
PLUS GRAND !

Charleroi EXPO 16-20 octobre 2013

10h-18h mercredi et w-e / 9h30-18h jeudi et vendredi / accès dès 9h en semaine au Salon du Livre de Jeunesse

TOUS LES OUTILS POUR TOUS LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

JOURNÉES SPÉCIALES

- MER 16** - Journée des professionnels de la petite enfance (0-6 ans)
- Journée de l'éducation aux médias
- 1^{re} Journée des futurs professionnels de l'éducation
- JEU 17** - Journée des Directions
- VEN 18** - Journée des professionnels du livre et de l'enfance (Salon du Livre de Jeunesse)
- 2^e Journée des futurs professionnels de l'éducation
- SAM 19** - Journée des professeurs de français
- Journée des mathématiques
- Journée de l'accueil extrascolaire
- DIM 20** - Journée des logopèdes
- Journée parents enseignants

PRINCIPAUX THÈMES DES CONFÉRENCES

- › Repérer et surmonter les inégalités scolaires
- › Des réponses constructives face aux violences
- › La musique : outil de réussite scolaire
- › Mieux accompagner les troubles DYS
- › Pédagogie et numérique : un couple détonnant !
- › Travail collaboratif : l'union fait la force !
- › Troubles et enjeux de l'écriture
- › ...



PROGRAMME + PRÉ-INSCRIPTIONS www.saloneducation.be

